



AVIS – CNO n° 2014-05

DEONTOLOGIE

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DU
10-11 SEPTEMBRE 2014 RELATIF AUX «FONDEMENTS
SCIENTIFIQUES DES ACTES DES MASSEURS-
KINESITHERAPEUTES-OSTEOPATHES »**

Le Conseil National de l'Ordre réuni en assemblée plénière le jeudi 11/09/2013 en présence de la représentante de la DGOS a décidé, à l'unanimité, de diligenter une étude approfondie sur les fondements scientifiques des actes que les masseurs-kinésithérapeutes-ostéopathes peuvent être habilités à effectuer et leur conformité au regard des dispositions du code de déontologie des masseurs-kinésithérapeutes et notamment de leurs obligations de dispenser des soins conformes aux données de la science.

